

# Baromètre financier 2009 des Communes et des Communautés

## Édito

Comme chaque année depuis plus de dix ans, le baromètre financier des communes et des communautés, publié par l'Association des Maires de France et la Caisse d'Épargne, s'attache à retranscrire le sentiment des élus du bloc local et leurs orientations en matière financière et fiscale.

Alors que les équipes municipales et communautaires sont désormais entrées de plain pied dans leur mandat local, l'actualité de ces derniers mois a été marquée par l'engagement de réformes capitales pour l'avenir du bloc local : la suppression de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales.

Réduction de l'assiette de l'impôt économique local, nouvelles modalités de répartition des impôts locaux entre collectivités, baisse de l'autonomie financière des collectivités, place de la commune dans la nouvelle architecture territoriale, achèvement de la carte intercommunale au 31 décembre 2013, nouveaux rapports entre les différents échelons de collectivités..., sont autant de sujets débattus, en ce moment même, par les parlementaires. Ces réformes bouleverseront en profondeur la vie des collectivités locales.

Face à ces enjeux nouveaux et au manque de visibilité sur l'avenir proche, les élus locaux expriment avec force leurs inquiétudes et prennent toute la mesure de l'ampleur de la réduction des marges de manoeuvre à laquelle sont confrontées leurs collectivités. Malgré ce contexte et comme l'avait déjà montré l'édition précédente du baromètre, cette version 2009 met en exergue la détermination des élus à tenir la barre et à assurer, au mieux, la mise en œuvre de leurs projets de mandature.

Jacques PELISSARD, Président de l'AMF et  
 Alain LEMAIRE, Directeur Général Caisse d'Épargne

## ■ RÉFORME DU PAYSAGE FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : QUELLES PERSPECTIVES ?

### → *Le remplacement de la taxe professionnelle : les élus plaident pour une assiette mixte*

La réforme de la taxe professionnelle constitue l'une des premières étapes de la réforme fiscale globale que les élus appellent depuis plusieurs années de leurs vœux.

Le maintien d'un lien fiscal entre les collectivités et les entreprises étant jugé indispensable, il est donc nécessaire de réfléchir au remplacement de la taxe professionnelle par un impôt économique reposant sur une nouvelle assiette.

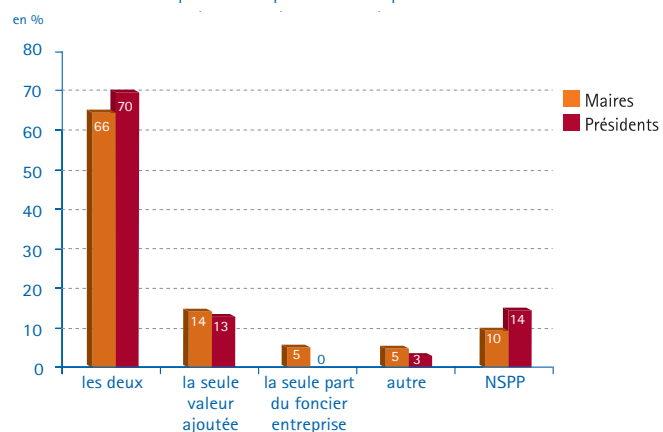
En 2008, les élus interrogés ont souhaité majoritairement (56% pour les présidents de communautés et 41% pour les maires) qu'une réflexion s'engage sur la modernisation de l'assiette de la taxe professionnelle.

Cette année, interrogés sur la détermination de l'assiette de l'impôt économique, nouvelle formule, les élus souhaitent très majoritairement que celle-ci soit fondée, d'une part sur le foncier bâti et, d'autre part, sur la valeur ajoutée.

En effet, 66% des maires et 70% des présidents de communautés estiment que l'impôt économique visant au remplacement de la taxe professionnelle doit être assis sur une assiette mixte, « foncier bâti-valeur ajoutée ».

Cette mixité d'assiette apparaît d'autant plus importante pour les présidents de communautés, que la valeur ajoutée est l'élément fiscal qui permet un retour d'impôt assis sur une assiette caractérisée par une évolution dynamique de sa base.

Quelle assiette pour l'impôt de remplacement de la TP ?



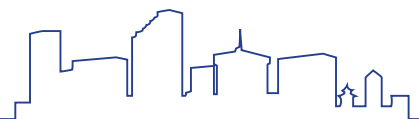
### → *La réforme territoriale*

Le projet de loi relatif à la réforme territoriale pourrait contenir des dispositions visant à un renforcement de l'intégration financière et fiscale du bloc communal. Interrogés sur les incidences de tels dispositifs au regard des relations entre les communes membres et leur communauté, les élus ont très majoritairement rejeté l'idée que seul le pouvoir fiscal pouvait être réservé à la communauté, à charge pour elle de reverser dans le budget des communes membres, les sommes nécessaires à l'exercice des compétences communales.

Notons que les présidents de communautés sont plus hostiles encore que les maires à cette proposition puisqu'ils ne sont que 14% contre 18% pour les maires à approuver cette piste.

Pour les élus, la réforme fiscale et la réforme territoriale ne doivent pas conduire à la disparition d'un échelon local, quel qu'il soit, mais doivent bien consister en une redéfinition des champs d'interventions de chaque collectivité.

Les élus montrent ainsi leur attachement à la préservation de l'autonomie financière et fiscale pour chaque échelon.



## ■ DIAGNOSTIC ET STRATÉGIE

### → Une situation financière jugée satisfaisante mais qui ne doit pas occulter un fort sentiment d'inquiétude quant aux années futures

La satisfaction des maires, s'agissant de la situation financière de leurs communes, augmente en 2009 et dépasse de 10 points la moyenne de ces quatre dernières années. 58% des élus municipaux interrogés estiment excellente ou bonne la situation financière de leurs communes (contre 46% en 2008).

Hors contexte électoral ce résultat peut trouver son explication dans les dispositions du plan de relance prévoyant notamment le remboursement anticipé du FCTVA aux communes. Les élus ayant conventionné en ce sens et ayant engagé d'importants investissements, ont ainsi bénéficié d'une manne

financière supplémentaire non négligeable à impacter sur l'exercice 2009.

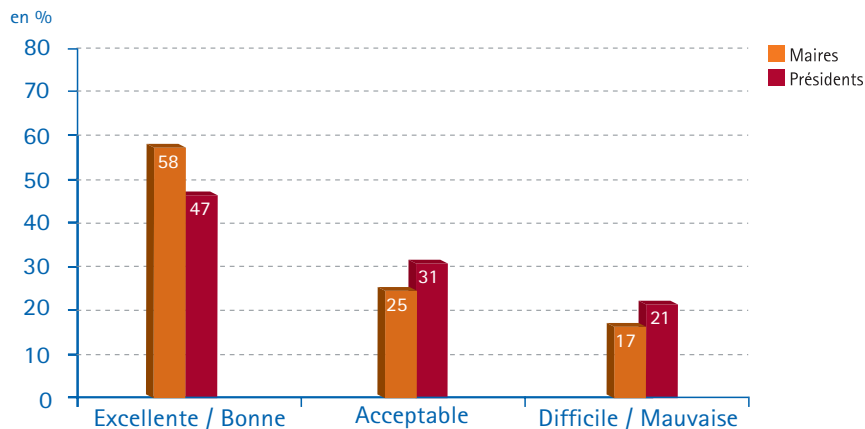
Si 25% d'entre eux estiment plutôt acceptable la situation financière de leur collectivité, près d'un maire sur cinq (17%) juge toutefois préoccupante ou mauvaise la situation financière de leur collectivité.

De leur côté, et conformément à la tendance des années précédentes, les présidents de communautés sont un peu plus mesurés. Ils sont en effet 47% à juger excellente ou bonne la situation de leur groupement.

Ce sentiment évolue assez marginalement d'une année sur l'autre si bien que, sur la période 2006-2009, la moyenne des élus jugeant bonne la situation de leur EPCI est, elle aussi, de 47%.

Près d'un tiers d'entre eux (31%) considère l'état de santé financière de leur EPCI acceptable (moyenne 2006-2009 évaluée à 32%). En revanche, si cette année, 21% des présidents jugent difficile la situation de leur EPCI contre 23% en 2008, ce sentiment évolue toutefois à la hausse par rapport à la moyenne des quatre dernières années.

Situation financière 2009

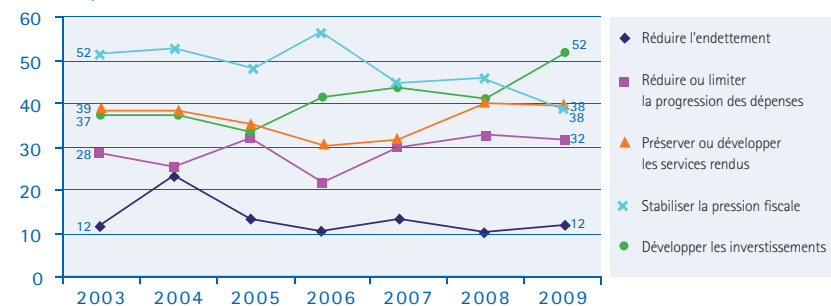


Interrogés sur l'évolution des finances, dans les trois prochaines années, les élus communaux et intercommunaux se sont montrés beaucoup plus pessimistes que les années précédentes. Ils sont respectivement 45% (maires) et 43% (présidents) à prévoir la détérioration des finances de leur collectivité ou établissement (contre 36% et 34% l'année précédente). C'est une évolution de presque 10 points en un an.

S'il est difficile de trouver un lien direct entre crise économique et inquiétudes des élus pour les finances à venir, certains postulats peuvent être avancés, notamment s'agissant des réformes en cours. Celles-ci pouvant valablement justifier ce pessimisme qui culmine en 2009.

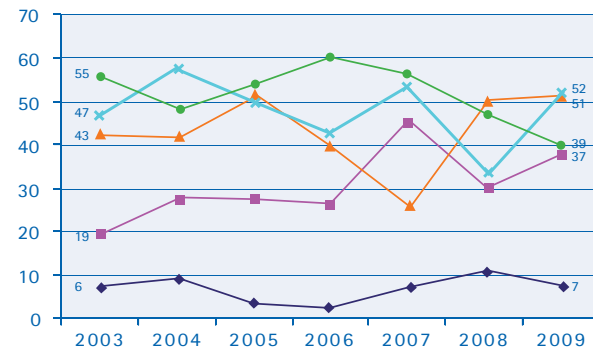
### → La hiérarchie des objectifs financiers est bousculée en 2009

en % Objectifs communaux 2009



Les élus modifient cette année leurs priorités en matière de gestion financière. Les maires donnent ainsi une importance accrue au développement des investissements qui atteint 52% (+10 points par rapport à 2008) et se place au premier rang loin devant l'objectif de préservation et de développement des services rendus.

en % Objectifs communautaires 2009



Si cette année, les maires ont clairement montré leur volonté d'œuvrer pour la relance de l'économie locale en maintenant un niveau élevé d'investissements locaux, ils ne peuvent y parvenir, compte tenu notamment du contexte financier contraint actuel, sans actionner le levier de la fiscalité.

C'est d'ailleurs pourquoi, cette année, seuls 38% des maires contre 45% en 2008 souhaitent stabiliser la pression fiscale.

Du côté des objectifs communautaires, si la préservation et le développement des services rendus demeurent l'objectif premier pour la deuxième année consécutive (52%), il apparaît que les présidents orientent leurs décisions financières dans un cadre plus contraint. L'objectif de stabilisation de la pression fiscale grimpe

# Baromètre financier 2009

## des Communes et des Communautés

subitement entre 2008 (35%) et 2009, atteignant 51% alors que celui de la réduction ou de la limitation des dépenses qui s'établissait à 29% en 2008 atteint cette année 37%.

Notons toutefois que les présidents de communautés de communes à TPU sont moins nombreux (37% pour une moyenne globale des EPCI de 51%) à envisager de stabiliser la pression fiscale sur leur territoire. Les effets de la réforme de la taxe professionnelle - appliquée depuis

2007 - amputant une part sensible de leur marges de manœuvre, poussent de plus en plus fréquemment ces groupements à envisager l'instauration d'une fiscalité mixte sur les impôts ménages.

Le rôle d'investisseur local plébiscité par les élus communautaires en 2006 (60%) n'a cessé, depuis, de perdre de l'importance et poursuit sa baisse pour passer sous les 40% cette année (39%).

Cette tendance au repli des investissements dans les communautés trouve logiquement son explication dans le fort pessimisme des élus sur l'évolution des finances dans les années à venir. Ainsi, soucieux de maintenir et développer le niveau des services rendus, leurs orientations en matière de limitation des dépenses et de stabilisation de la pression fiscale ne donnent plus priorité au développement des investissements.

### ■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### → Maires et Présidents poursuivent leurs efforts de maîtrise des dépenses

en %	AUGMENTATION ↑		STABILITÉ =		DIMINUTION ↓	
	Maires	Présidents	Maires	Présidents	Maires	Présidents
Dépenses de personnel	37	42	59	53	3	5
Dépenses d'entretien du patrimoine et des équipements	35	37	61	62	3	0
Contribution aux syndicats et autres organismes de regroupement	27	35	64	52	2	5
Intérêts de la dette	21	33	40	44	35	19
Reversement aux communes (pour les présidents d'EPCI) et à la communauté (pour les maires)	14	6	56	56	2	6
Dépenses sociales	27	35	68	41	1	2

Si globalement les maires et présidents prévoient une relative stabilité des différentes dépenses de fonctionnement pour 2010, les évolutions par rapport à l'année dernière sont assez différentes selon le mandat.

Ainsi, alors que le pourcentage de maires anticipant une hausse des dépenses de personnel augmente de 7 points (37% contre 30% l'année dernière), les présidents sont 42% à penser que ce poste augmentera en 2010 (soit 6 points de moins pour 2009).

S'agissant des dépenses d'entretien du patrimoine et des équipements, la tendance observée, depuis 2007, pour les maires, se confirme avec la projection pour 2010. En effet, une forte majorité (61%)

anticipe désormais une stabilité et seulement 35% une augmentation de ces dépenses d'entretien. En 2007, ils étaient respectivement 49% à prévoir une augmentation de ce poste et 46% une stabilité. Les prévisions des présidents n'évoluent que faiblement à ce sujet (62% pour 2010 contre 61% pour 2009).

En termes d'anticipations, les élus se montrent moins inquiets s'agissant de l'évolution du coût de la dette.

Ainsi alors que l'édition précédente du baromètre (réalisée à la période où les tensions étaient les plus fortes sur le marché bancaire) mettait en évidence une crainte assez nette à ce sujet, en particulier de la part des présidents (53% anticipaient une augmentation contre 35% en 2008). Ils ne sont plus que 33% (20 points de moins qu'en 2008) à penser que les intérêts

augmenteront. Si les maires estiment majoritairement que les intérêts resteront stables, la part de ceux anticipant une baisse est plus importante que celle prévoyant une hausse (35% contre 21%).

Pour 2010, une très large majorité des maires et présidents pensent que les dépenses sociales ainsi que les différents reversements au sein du bloc communes - communauté resteront stables. A noter néanmoins que près d'un tiers des élus interrogés ne se sont pas prononcés sur l'évolution des reversements, soulignant ainsi le manque de visibilité des élus à ce sujet dans la période actuelle de réforme de l'organisation territoriale.

### ■ FISCALITÉ

#### → Remplacement de la taxe professionnelle: l'incertitude domine

Les orientations fiscales des élus pour l'exercice 2010 sont fortement influencées par la perspective de mise en œuvre de la suppression de la taxe professionnelle annoncée pour les mois à venir.

Notons à ce titre que les maires sont moins nombreux à annoncer l'augmentation de son taux pour 2010 (22%, contre 28% pour 2009), et sont surtout nettement plus nombreux à ne pas se prononcer sur la question (11%, contre 6% l'année dernière).

Par rapport aux annonces en 2008 pour l'exercice

2009, la taxe d'habitation progressera pour 35% des maires, contre 32%, la taxe sur le foncier bâti pour 35%, contre 31%, et la taxe sur le foncier non bâti pour 31%, contre 28%. Cette proportion grandissante de maires, prévoyant l'augmentation généralisée des taxes ménages, coïncide avec leurs orientations affichées pour 2010 (cf. : Diagnostic et stratégie, les objectifs). Ces derniers, pour se tenir à l'objectif de haut niveau d'investissement local, devraient logiquement actionner le levier fiscal.

Par ailleurs, les incertitudes liées à l'annonce de

la suppression de l'impôt économique incitent probablement les élus municipaux à anticiper d'éventuelles pertes de ressources de TP en prévoyant la hausse des taux des taxes ménages.

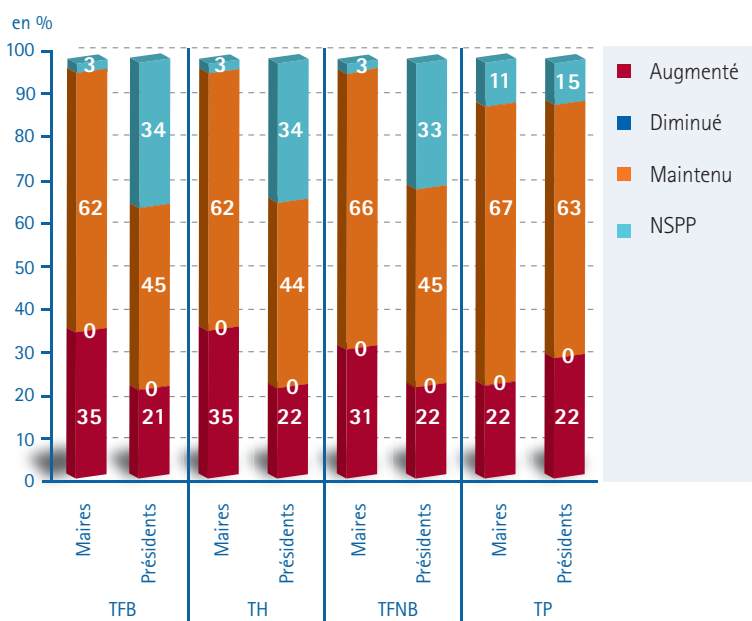
Les prévisions des présidents de communautés corroborent les tendances des deux années précédentes et illustrent leur volonté de stabiliser la pression fiscale pour l'année à venir. Le nombre d'élus envisageant d'augmenter les impôts locaux est moins important que les années précédentes.



Ainsi, l'augmentation de la taxe d'habitation n'est prévue que par 22% des présidents (soit - 6 points par rapport à l'année dernière) ; même proportion pour la taxe professionnelle (soit une baisse de 7 points) ainsi que pour le foncier non bâti qui perd quatre points. L'augmentation du foncier bâti perd 3 points et ne serait envisagée que par 21% de présidents interrogés.

Notons que, comme pour les maires, les annonces de suppression de la taxe professionnelle s'accompagnent chez les présidents d'EPCI d'une plus grande incertitude : ils sont 15% à ne pas se prononcer sur la question, contre 0% lors des prévisions 2007 pour 2008 et 10% l'année dernière, alors que les inquiétudes liées à une probable réforme de la taxe étaient déjà présentes.

Fiscalité



## EPARGNE

### → *Priorité à l'autofinancement des projets de l'année en cours*

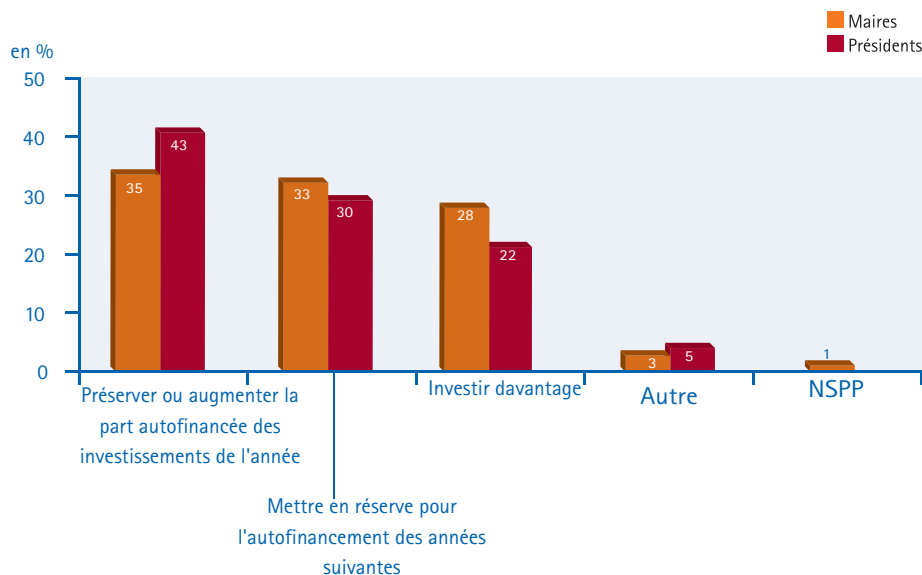
Alors que les présidents et en particulier les maires affichaient en 2008, première année de mandat, leur prudence avec une forte priorité à la préservation de leurs marges de manœuvre pour les années à venir (41% des maires et 27% des présidents), la situation évolue fortement cette année.

Ainsi, en 2009, l'affectation de l'épargne s'équilibre assez nettement, les élus locaux étant plus nombreux que l'année passée à déclarer pour 2010 vouloir « préserver ou augmenter la part autofinancée des

investissements de l'année en cours » (35% des maires contre 31% en 2008, 43% des présidents contre 39% en 2008). A l'inverse, la « mise en réserve pour l'autofinancement des années suivantes », qui était l'emploi prioritaire de l'épargne l'année dernière pour les maires, recule logiquement de 8 points (33% contre 41% l'année dernière).

Après la baisse observée en 2008 sur les intentions des maires quant à l'utilisation de l'épargne pour accroître le volume d'investissement en 2009

(- 8 points par rapport aux intentions affichées en 2007), un léger retour (+ 4 points) de l'utilisation de l'épargne à cette fin est à noter pour 2010 du fait notamment du rôle central des communes dans les efforts d'investissement liés au plan de relance. A contrario, la tendance à la baisse se confirme du côté des présidents de communautés qui ne sont que 22% à envisager d'investir davantage pour 2010 (36% pour 2008 et 26% pour 2009).



### ■ INVESTISSEMENT

#### → Retour en force du secteur de la voirie

Avec une progression de 10 points (46% contre 36% en 2008) le secteur de la voirie constitue pour les maires le premier domaine nécessitant plus particulièrement des besoins d'investissement.

Le dispositif de remboursement anticipé du FCTVA, mis en place dans le cadre du plan de relance, peut expliquer la progression de ce secteur de dépenses d'investissement. Un certain nombre d'élus, pour remplir l'objectif de progression prévu dans la convention, ont anticipé certains grands travaux sur la voirie.

Avec une tendance beaucoup moins marquée pour les présidents de communautés, le secteur de la voirie connaît également une forte progression par rapport à l'année dernière (+ 8 points).

Si le développement économique reste le secteur d'investissement privilégié par les présidents de communautés, il n'en demeure pas moins que l'année 2009 enregistre une baisse de 5 points (39% contre 44% en 2008).

Les incidences de la réforme de la taxe professionnelle, notamment pour les communautés à taxe professionnelle unique, expliquent cette diminution.

En effet, comment faire du développement économique, alors même que le retour sur investissement, opéré via la taxe professionnelle, risque d'être fortement compromis, au regard de la réforme envisagée ?

Quant aux dépenses d'investissement en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères, celles-ci connaissent une progression importante, notamment pour les maires. Ils sont, en effet, deux fois plus nombreux qu'en 2008 à juger nécessaire le développement des investissements en matière d'ordures ménagères (17% contre 9% en 2008).

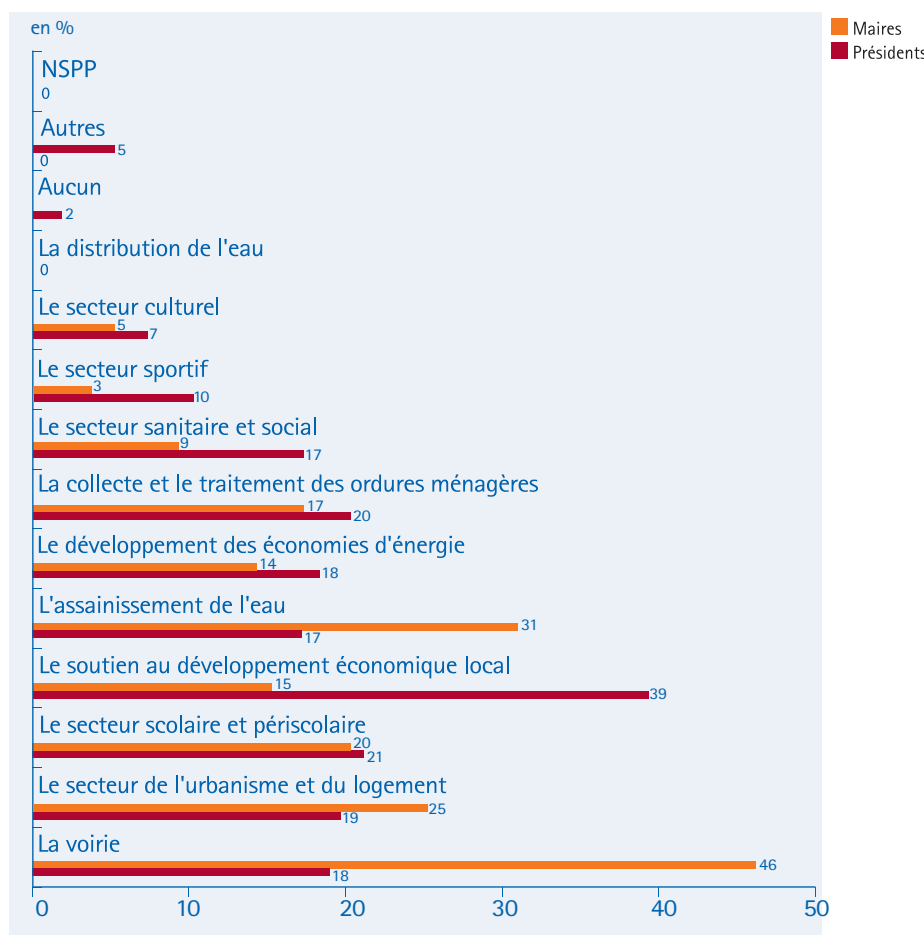
Si traditionnellement ce secteur relève de la compétence des communautés, les maires, en première ligne face aux usagers du service des ordures ménagères, anticipent les effets du Grenelle de l'environnement sur l'augmentation du coût du service des ordures ménagères.

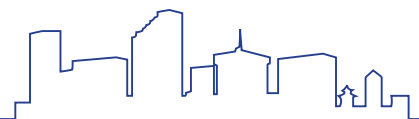
De façon moins marquée, ce secteur connaît également chez les présidents de communautés une progression par rapport à 2008 (20% contre 17%).

Le secteur de l'urbanisme et du logement, malgré un léger recul par rapport à 2008, reste parmi les principaux domaines nécessitant, selon les élus interrogés, un besoin d'investissement. Ce secteur se place respectivement au troisième rang pour les maires et au quatrième rang pour les présidents de communautés.

Dans leur ensemble les autres domaines d'investissement ne connaissent pas d'évolution notable par rapport à 2008 et se placent au même rang que l'année dernière.

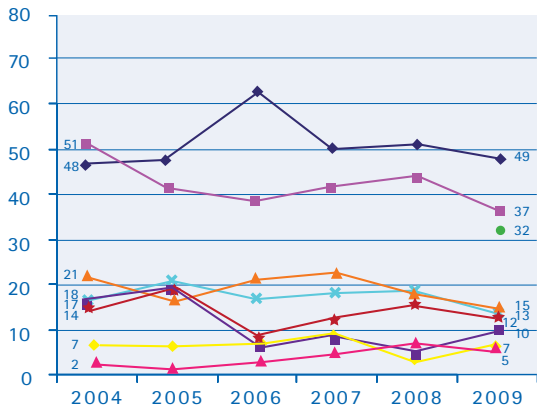
Enfin, et pour la première fois, l'année 2009 met en avant la volonté des élus, tant les maires que les présidents de communautés à vouloir investir dans des projets générant des économies d'énergie. Cette démarche montre l'attachement des élus à promouvoir des investissements qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable.





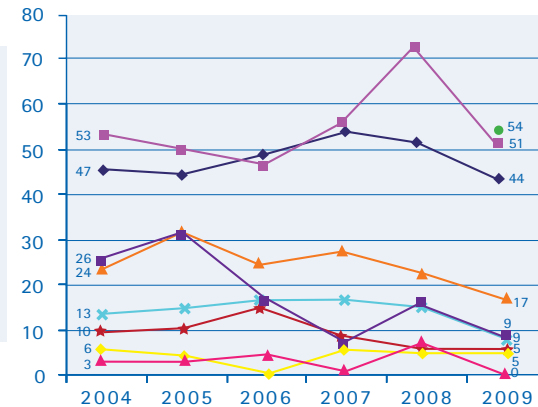
→ **La crainte de la réforme de la taxe professionnelle, la raréfaction des subventions et l'incertitude sur l'évolution des concours financiers de l'Etat : trio de tête des freins à l'investissement.**

en % **Maires**



- ◆ La raréfaction des subventions
- L'incertitude concernant l'évolution des concours de l'Etat
- ▲ Les frais de fonctionnement induits par les investissements
- ✕ Le niveau d'endettement
- Les craintes concernant la réforme de la TP
- ★ L'incertitude liée à l'application de normes pour un certain nombre d'équipements
- L'incapacité à créer une épargne suffisante
- ◆ Le bon niveau d'équipement de la communauté
- ▲ le niveau réel des taux d'intérêt

en % **Présidents**



Traditionnellement, les incertitudes quant à l'évolution des concours financiers de l'Etat et la raréfaction des subventions restent majoritairement pour les maires, comme pour les présidents de communautés, les deux freins principaux à l'investissement.

s'inquiètent des conséquences de cette réforme sur leurs budgets locaux.

En plaçant la raréfaction des subventions comme principal frein à l'investissement, les maires (49%) expriment leur inquiétude face à la réforme territoriale au regard notamment des dispositions prévues en matière de financements croisés.

Toutefois, l'année 2009 voit, en la réforme de la taxe professionnelle, émerger un nouveau frein. En effet, les maires comme les présidents de communautés

Cette crainte est d'ailleurs beaucoup plus prononcée chez les présidents de communautés (54%) et notamment chez les présidents de communautés à TPU (66%), dont la taxe professionnelle constitue la première ressource et les présidents de communautés d'agglomération (75%).

**■ DETTE**

→ **Un niveau d'endettement considéré très majoritairement comme satisfaisant**

Plus encore que ces dernières années, les élus locaux jugent très majoritairement le niveau d'endettement de leur collectivité satisfaisant (75% des maires, + 16 points, et 69% des présidents, + 18 points).

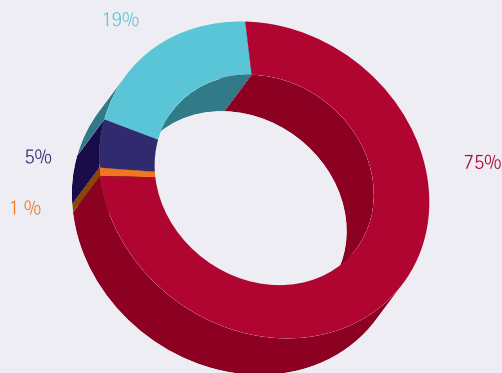
disponibles. Ainsi, ils ne sont que 19% des maires et 26 % des présidents à estimer pouvoir augmenter l'endettement.

Pour autant, les maires et président réaffirment dans des proportions proches de celles de 2008 leur stratégie d'endettement (environ 1/3 augmentation, 1/3 diminution, 1/3 stagnation), le principal fait marquant étant une progression de l'incertitude qui augmente de 3 points chez les présidents et 2 points chez les maires.

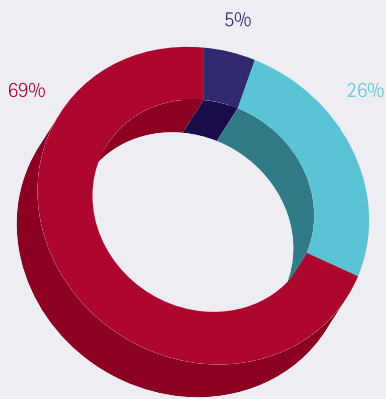
Si cette tendance apparait à première vue comme positive, la forte baisse de la part d'élus estimant pouvoir s'endetter d'avantage (-12 points pour les maires et -13 points pour les présidents) démontre une inquiétude sur les marges de manœuvre

Néanmoins en dépit des fortes inquiétudes apparues en 2008-2009 sur la structure et le poids de la dette des collectivités, la situation semble s'améliorer puisque seulement 5% des maires et des présidents (contre 10% et 8% en 2009) considèrent que leur collectivité est trop endettée.

Sentiments des Maires sur l'endettement de leur commune



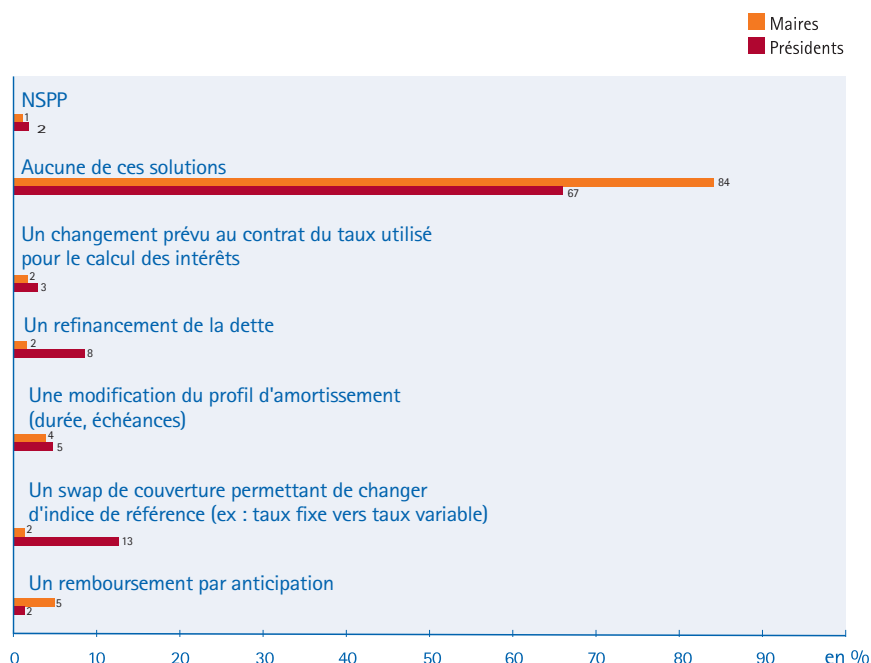
Sentiments des Présidents sur l'endettement de leur communauté



- Qu'elle est trop endettée
- Qu'elle peut s'endetter davantage
- Qu'elle a un niveau d'endettement satisfaisant
- NSPP



## → Communes et communautés ne recourent que faiblement à la gestion active de dette

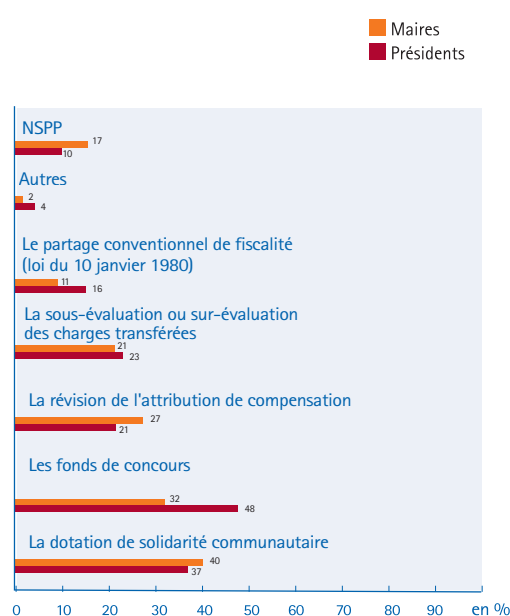


Dans un contexte de normalisation des taux d'intérêt par rapport à 2008, une très large majorité des maires et présidents n'envisagent pas de faire d'opération de gestion dynamique de la dette. Si cette proportion est relativement stable pour les présidents (67% pour 2010 contre 64% pour 2009) elle augmente largement pour les maires (84% contre 62%). La baisse des taux d'intérêts en cours entraîne cependant de la part des présidents une augmentation de 4 points des projets de swap afin de profiter des opportunités de couverture sur des prêts conclus au plus haut de la crise financière. Le détail des résultats par taille des structures consultées fait logiquement apparaître une très forte corrélation entre la taille de la collectivité concernée et sa pratique des différentes possibilités de gestion de dette.

## ■ RELATIONS COMMUNES/COMMUNAUTÉS

### → Comme chaque année, les fonds de concours et la dotation de solidarité communautaire sont largement plébiscités

Les outils pour réguler les relations financières entre communes et communautés



S'agissant des outils privilégiés par les élus pour encadrer les relations financières au sein du bloc local, l'année 2009 présente des résultats conformes aux années précédentes - hors année 2008. Effectivement, l'année 2008, qui a vu les nouvelles équipes municipales et communautaires prendre en charge la gestion financière de leurs collectivités, a présenté des résultats assez différents des années antérieures. Il s'agissait alors pour les élus de remettre à plat les pactes financiers en place et de rétablir, en tant que de besoin, les équilibres financiers hérités du mandat précédent parfois jugés fragiles.

Cette année, les traditionnels outils de régulation des relations financières communes-communautés reprennent leurs valeurs antérieures avec un plébiscite large pour la dotation de solidarité communautaire (DSC) et les fonds de concours. Les présidents (48%, soit + 13 points) et les maires (32% cette année contre 19% en 2008) privilégient ainsi très largement les fonds de concours.

Ce mécanisme d'aide à l'investissement entre EPCI et communes membres constitue un outil souple d'utilisation et sans conséquences néfastes pour le volume de dotation perçu par la communauté. La dotation de solidarité communautaire, quant à elle, est un outil de péréquation horizontale apprécié des élus locaux du fait de sa pérennité dans le temps. Cette année, elle est plébiscitée par 37% des présidents (contre 29% en 2008) et par 40% des maires.

Les autres outils de régulation financière des communautés et de leurs communes membres maintiennent leur position habituelle en 2009. Notons toutefois que la révision de l'attribution de compensation particulièrement sollicitée l'année dernière lors de la renégociation des pactes financiers, reprend ses valeurs antérieures (27% pour les maires et 21% pour les présidents).



## → Vers le renforcement de l'intégration financière et fiscale

Amenés à exprimer leur opinion sur le contenu de la réforme territoriale et celle de la fiscalité, les présidents de communautés se sont majoritairement prononcés (70%) en faveur d'un développement logique de l'intercommunalité passant par le renforcement de l'intégration financière et fiscale des communes et communautés. Les élus municipaux se montrent, sur ce point, plus mesurés (41%).

Notons toutefois que les maires de communes dont la population est supérieure à 30 000 habitants sont 71% à se positionner en faveur d'une intégration renforcée du bloc local.

Un peu plus d'un maire sur quatre (21%) appelle à plus de souplesse en matière d'intégration financière et 27% d'entre eux estiment qu'aucune évolution ne doit être apportée.

S'agissant des modalités de renforcement de l'intégration financière et fiscale du bloc local, les élus municipaux et communautaires partagent sensiblement les mêmes orientations.

Le maintien du système fiscal applicable au bloc local et la systématisation d'une politique fiscale commune sous forme d'un pacte financier et fiscal formalisé, semblent être une piste de réflexion à explorer pour 37% des présidents et 35% des maires.

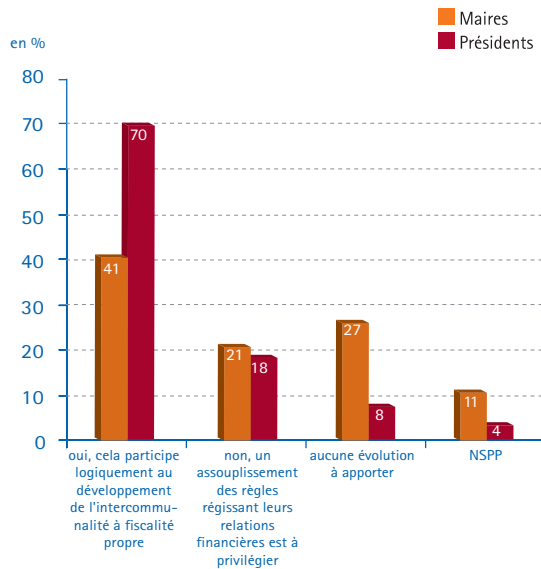
Respectivement 35% des présidents et 36% des maires proposent d'étendre la spécialisation de l'impôt économique local à l'intercommunalité et de réserver les impôts ménages aux communes.

L'idée d'une concentration des pouvoirs fiscaux aux mains de l'intercommunalité est en revanche majoritairement écartée par les élus.

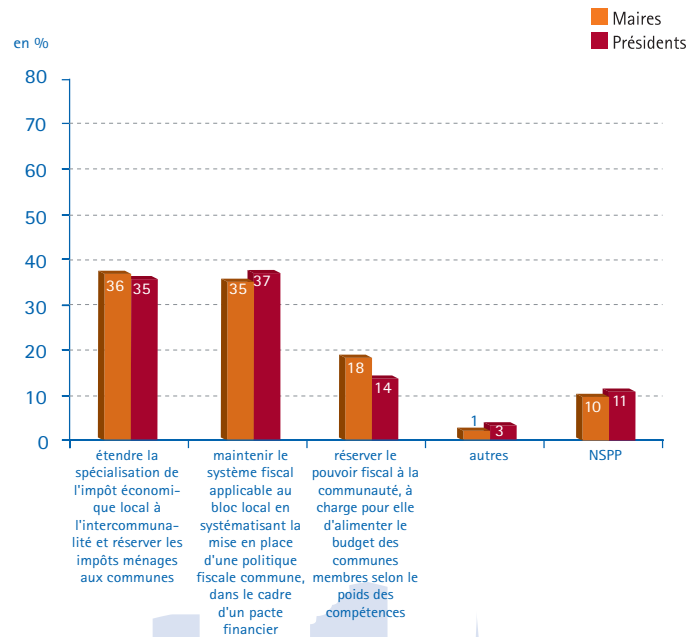
Ces positions illustrent assez bien l'ouverture des élus, aussi bien municipaux que communautaires, au nécessaire développement de l'intercommunalité à fiscalité propre et notamment aux évolutions des relations financières qui régissent le couple communes/communautés.

En revanche, par ces mêmes positions, les élus rappellent leur attachement à ce que le développement de l'intercommunalité ne se fasse pas au détriment des communes et en tout état de cause, que les réformes en cours n'aient pas pour effet la vassalisation des communes.

Les réformes doivent-elles aller dans le sens d'une plus forte intégration financière et fiscale entre Communautés et Communes ?



Quels axes privilégier dans le cas où un renforcement de l'intégration financière et fiscale du bloc communal serait envisageable ?



## Principes d'élaboration

Sondage exclusif CSA / Association des Maires de France / Caisse d'Épargne réalisé par téléphone du 24 août au 04 septembre auprès d'un échantillon de 104 Présidents d'EPCI et 502 Maires.

L'échantillon des Maires a été stratifié selon la région et la taille de la commune. Certaines tailles de communes ont été sur-représentées de manière à disposer d'effectifs suffisants puis ramenées à leur poids réel dans l'échantillon lors du traitement informatique de l'étude.

L'échantillon des Présidents a été stratifié selon le type d'EPCI. Certains ont été sur-représentés de manière à disposer d'effectifs suffisants puis ont été ramenés à leurs poids réel dans l'échantillon lors du traitement informatique de l'étude.

**Sauf exception les données présentées dans le présent baromètre sont pondérées en fonction du nombre de communes.**